

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu l'intervention sur les antennes FREE situées sur le Château d'eau rue Emile Zola par
l'entreprise LOXAM Access - LILLE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Emile Zola du n° 13 cité
Henri Sellier vers le château d'eau **du Mardi 12 Novembre 2024 au Mercredi 13
Novembre 2024.**

Article 2 : La pose de la signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Responsable de LOXAM ACCESS,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 24 Octobre 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire

le **25 OCT. 2024**

